

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **mardi vingt-six juillet**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du huit juillet, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard RICHARD, Maire.

Présents (13) : M BONIFAIT Xavier, M BOURIN Philippe, M CHALUMEAU Joël, M CHAUVIN Alain, Mme CHEVALLIER Évelyne, Mme DURFORT Pascale, M GASIOR David, Mme HOFFMANN Cécile, Mme MANCEAU Jacqueline, M METIVIER Thierry, M RICHARD Gérard, Mme SENEAL-VALLÉE Corinne, Mme VEILLE Gaëlle.

Absents excusés (2) : M FOURNIER Mickaël, Mme LIBERTI-TROUILLARD Maryline.

QUORUM ATTEINT

A été élue Secrétaire de séance : Mme MANCEAU Jacqueline.

ORDRE DU JOUR :

- Prestation recrutement par le CDG72
- Choix de fournisseur pour l'achat de clôture entre salle polyvalente et salle de réunion
- Tarifs restaurant scolaire
- Changement de destination de la bibliothèque
- Avis sur le rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la CCLLB sur l'exercice 2017 et suivants

Questions diverses

Le Conseil Municipal a adopté le procès-verbal de la précédente séance à l'unanimité.

Objet :
**PRESTATION
RECRUTEMENT
PAR LE CDG72**

DEL 2022/15
13 voix pour

Monsieur Gérard RICHARD, Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Suite au départ en retraite de la secrétaire de Mairie en avril 2022, et compte tenu de la difficulté de recrutement à laquelle la commune est confrontée, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de faire appel au Centre de Gestion de la Sarthe pour être accompagné dans cette démarche. Le centre de gestion 72 propose de réaliser une prestation recrutement avec : la rédaction et la diffusion de l'annonce de recrutement, l'étude et la présélection des candidatures, l'évaluation des candidats en jury de recrutement, le conseil et l'accompagnement dans la mise en œuvre, pour un total de prestation de 939,26 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Objet :
**CHOIX DE
FOURNISSEUR
POUR L'ACHAT**

Monsieur Gérard RICHARD, Maire a exposé ce qui suit :

**DE CLOTURE
ENTRE SALLE
POLYVALENTE
ET SALLE DE
REUNION**

DEL 2022/16

13 voix pour

Pour la réalisation de la clôture citée en objet, il est nécessaire de faire réaliser des travaux de maçonnerie. Le devis de l'entreprise Rincent maçonnerie, pour un montant de 8787.46 € HT a été soumis à l'assemblée délibérante.

Pour la partie clôture, deux devis sont proposés à l'assemblées délibérante. Les propositions reçues sont les suivantes :

- Menuiserie BF concept : 33885,73 € HT (incluant matériel et pose)
- Espace Créatic : 9845,20 € HT (sans pose)

Le conseil Municipal, après étude des trois devis, et après en avoir délibéré, décident :

- d'accepter le devis de l'entreprise Rincent maçonnerie, pour un montant de 8787.46 € HT, et de charger Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;
- que soient demandés des compléments d'information à Espace Créatic afin d'avoir plus d'éléments de comparaisons entre les deux prestations à l'étude.

**Objet :
TARIFS
RESTAURANT
SCOLAIRE
Rentrée 2022**

DEL 2022/17

13 voix pour

Monsieur Gérard RICHARD, Maire a exposé ce qui suit :

Les tarifs proposés par le prestataire de restauration scolaire augmentent de 14 centimes par repas à la rentrée 2022. Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur une éventuelle répercussion de cette augmentation sur les tarifs des repas à facturer aux familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire qui restent identiques à ceux votés le six décembre 2021.

Toutefois l'assemblée délibérante précise que les tarifs seront réévalués en janvier 2023 en cas de nouvelle augmentation du coût du repas.

**Objet :
CHANGEMENT
DE DESTINATION
DE LA
BIBLIOTHEQUE**

DEL 2022/18

13 voix pour

Monsieur Gérard RICHARD, Maire a exposé ce qui suit :

Afin de faciliter la vente de la maison dans laquelle se situe l'actuelle bibliothèque, il est proposé de déplacer la bibliothèque dans la classe devenue vacante à l'école.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur de mettre en œuvre cette décision.

**Objet :
AVIS SUR LE
RAPPORT DE LA
CRC SUR LA
GESTION DE LA
CCLLB SUR
L'EXERCICE 2017
ET SUIVANTS**

ajourné

Monsieur Gérard RICHARD, Maire a exposé ce qui suit :

Il est demandé aux assemblées délibérantes appartenant à la CCLLB de se prononcer sur le rapport de la chambre régionale des comptes portant sur la gestion de la communauté de communes Loir Lucé Bercé sur l'exercice 2017 et suivants.

Les élus demandent le report du vote pour avoir plus de temps pour l'étude de ce rapport conséquent.

Monsieur le Maire accepte d'ajourner ce point, et de reporter ce vote à une date ultérieure.

QUESTIONS
DIVERSES

Tondeuse Kubota : réparations à prévoir pour 3359,06 € HT, le conseil donne un avis favorable.

Plateforme ULM : avis favorable reçu de la Préfecture.

Dotation globale de fonctionnement : 153 000 € cette année.

Métadom : Médecine à domicile présente dans chaque pharmacie à Château du Loir, avec des prestataires différents. Plus d'informations seront transmises au prochain conseil.

Panneaux de signalisation des rues et lieux-dits : seront refaits en bleu avec le logo de la commune.

Rue de la passerelle et Guébodin : des ajustements sont proposés en complément de la première proposition de travaux sur la VC144, VC 105, VC 106, relevant du programme 2022 sur l'enveloppe financière gérée par la CCLB. Ces ajustements comportent des m² supplémentaires d'enduits sur la VC 144 Guébodin, réalisation d'un enduit sur VC 105 pour 4200 m², pose d'une poutre supplémentaire sur VC 105 VC 106. Surcoût estimé à environ 6000 € HT.

Parkings

- **devant la boulangerie, place Marcel Morand** : actuellement le parking comporte 5 places, il y a lieu de réduire à 4 places, plus larges, et d'installer deux barres à vélos (accueil de 4 vélos) ;
- **devant la poste** : passage du stationnement en arrêt minute ;
- **de la mairie** : installation de deux barres à vélos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

| | |
|--|--|
| M Gérard RICHARD Maire Président de séance | Mme Jacqueline MANCEAU Secrétaire de séance |
|--|--|